

DÉCISION N°22/2025

OBJET : FIXATION DES DROITS D'ENTREE DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégations du Conseil municipal au maire ;

Vu la délibération n°536 du Conseil municipal en date du 6 décembre 2024 portant délégation de pouvoir à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article précité ;

Vu la décision n° 07/25 du 9 janvier 2025 relative à la fixation des tarifs de location de l'Espace Horizon ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La présente décision annule et remplace la décision n°07/25 du 9 janvier 2025.

Article 2 : Les tarifs des spectacles sont appliqués comme suit à compter du 1^{er} Juin 2025 pour la saison culturelle 2025-2026.

Spectacles Théâtre

Catégorie Orchestre :	Ozoir 38€	Extérieur 45€
Catégorie Gradin :	Ozoir 33€	Extérieur 40€
Catégorie Gradin réduit :	Ozoir réduit 28€	Extérieur réduit 35€

Grands Spectacles (Concert – Humour)

Catégorie Orchestre :	Ozoir 40€	Extérieur 47€	
Catégorie Gradin :	Ozoir 35€	Extérieur 42€	OCJ : 25€

Spectacle Famille

Ozoir : 25€	Extérieur : 30€
De 3 à 16 ans Ozoir : 15€	De 3 à 16 ans Extérieur : 20€

Diner Spectacle du Réveillon

Ozoir :	120€	Extérieur : 160€
De 3 à 16 ans Ozoir :	50€	De 3 à 16 ans Extérieur : 80€

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 04 mars 2025

Madame le Maire
Christine FLECK,



REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com